



La bonne blague !!

La concession du gouvernement est de retirer

PROVISOIREMENT l'âge pivot !

Mais si on lit le projet de loi, il est instauré un âge d'équilibre à 64 ans en 2027. L' »âge pivot « n'est que la procédure accélérée (dès 2022) de la mise en place de cet âge d'équilibre.

Une période de conférences s'ouvre donc, mais sous conditions : pas de baisse des pensions (!) et pas d'augmentation du coût du travail, c'est-à-dire ni hausse des cotisations, ni hausse des salaires !

Et d'ici fin avril 2020, si aucune solution n'est trouvée, le gouvernement fera passer l'âge pivot par ordonnance, évitant par là-même toute discussion parlementaire.

Et il faudrait valider ?

La confédération **FORCE OUVRIERE** continue de réclamer le **RETRAIT** de ce projet de système unique par points, véritable erreur historique.

Le gouvernement prend ses responsabilités, notre syndicat aussi.

Alors **MARDI 14 JANVIER**, on continue la mobilisation !

Rendez-vous :
14H devant la Préfecture

En PJ, la lettre du premier Ministre adressée au OS